



SERVICE EAU POTABLE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

RAPPORT



CADRE REGLEMENTAIRE

- ▶ Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2021 conformément à l'article L 2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe), et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016

- ▶ Axes de présentation:
 - Hypothèses générales des dépenses et des recettes
 - Engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement
 - Effectifs de la structure, conditions de rémunération, temps de travail et évolutions prévues
 - Éléments relatifs à la structure et gestion de l'encours de la dette

Mise à disposition du rapport au public par tous moyens dans les 15 jours



LE BUDGET

EXPLOITATION

DÉPENSES

Charges courantes
Charges de personnel
Assistance maîtrise d'ouvrage (AMO)
Intérêts de la dette
Dotation aux amortissements ...

Epargne brute

RECETTES

Redevances(essentiellement)
Travaux (convention financière)
Revenus des immeubles
(Saint Saturnin, Aubignan)
Subventions / poste de chargé de mission
Recettes exceptionnelles,
Reprise des subventions

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Capital de la dette

Etudes
Travaux de renouvellement du réseau
Autres dépenses d'investissement
(ordinateur, serveur, logiciels, mobilier,
véhicule...)
Reprise des subventions

RECETTES

Epargne brute (autofinancement)

Subventions d'investissement
Récupération de la TVA
par le biais du délégataire
FCTVA
(Rem TVA sur les achats du syndicat)
Amortissement des immobilisations ...

Emprunt

Le service de l'eau potable comprend
au 1^{er} janvier 2021 :

37 communes adhérentes

83 782 primes fixes.

9 436 995 m³ facturés.





I – LA SITUATION FINANCIERE

Au 1^{er} janvier 2021, conformément à la délibération du comité syndical du 29 juin 2017, le tarif est le suivant :

PART SYNDICAT :

La prime fixe est de 25,00 € HT

Le prix au m3 est de 0,541 € HT

PART DELEGATAIRE :

La prime fixe est de 21,80 € HT par an

Le prix au m3 : 0,6178 € HT par m3.

Pour information, compte tenu de la TVA et de la redevance Agence de l'Eau, le prix du m3 pour une consommation de 120 m3 par an est de 2,00 € TTC au 1^{er} janvier 2021 (1,98 euros TTC au 1^{er} janvier 2020).

Il n'est pas prévu de modifications de tarifs malgré d'importantes subventions d'investissement attribuées en 2020/2021 qui serviront aux travaux d'investissement. En effet, ces recettes sont ponctuelles et liées au contexte sanitaire actuel.

II – LA SECTION D'EXPLOITATION

A – RECETTES : LES TARIFS

COMPOSITION DU PRIX DE L'EAU

- Redevance perçue par le délégataire

Contrepartie du service rendu et fixée par le contrat de délégation de service public et ses avenants, elle est actualisée deux fois par an conformément aux dispositions contractuelles

- Redevance perçue par le syndicat

Permet le financement des investissements nécessaires à la continuité de service ainsi qu'à l'amélioration de sa qualité

- Redevance perçue par l'Agence de l'Eau

Préservation des ressources en eau et lutte contre la pollution



II – LA SECTION D'EXPLOITATION

A – RECETTES : PROPOSITIONS 2021

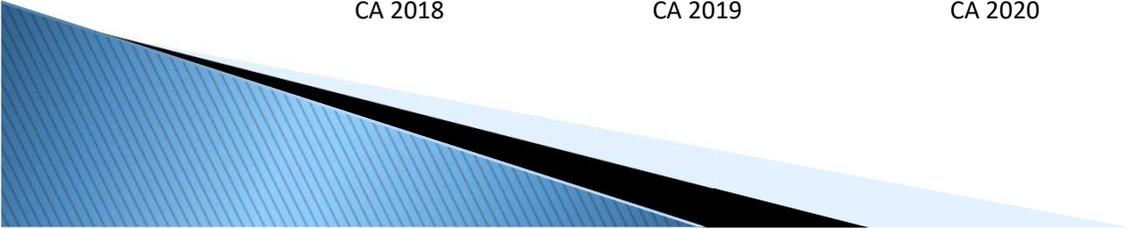
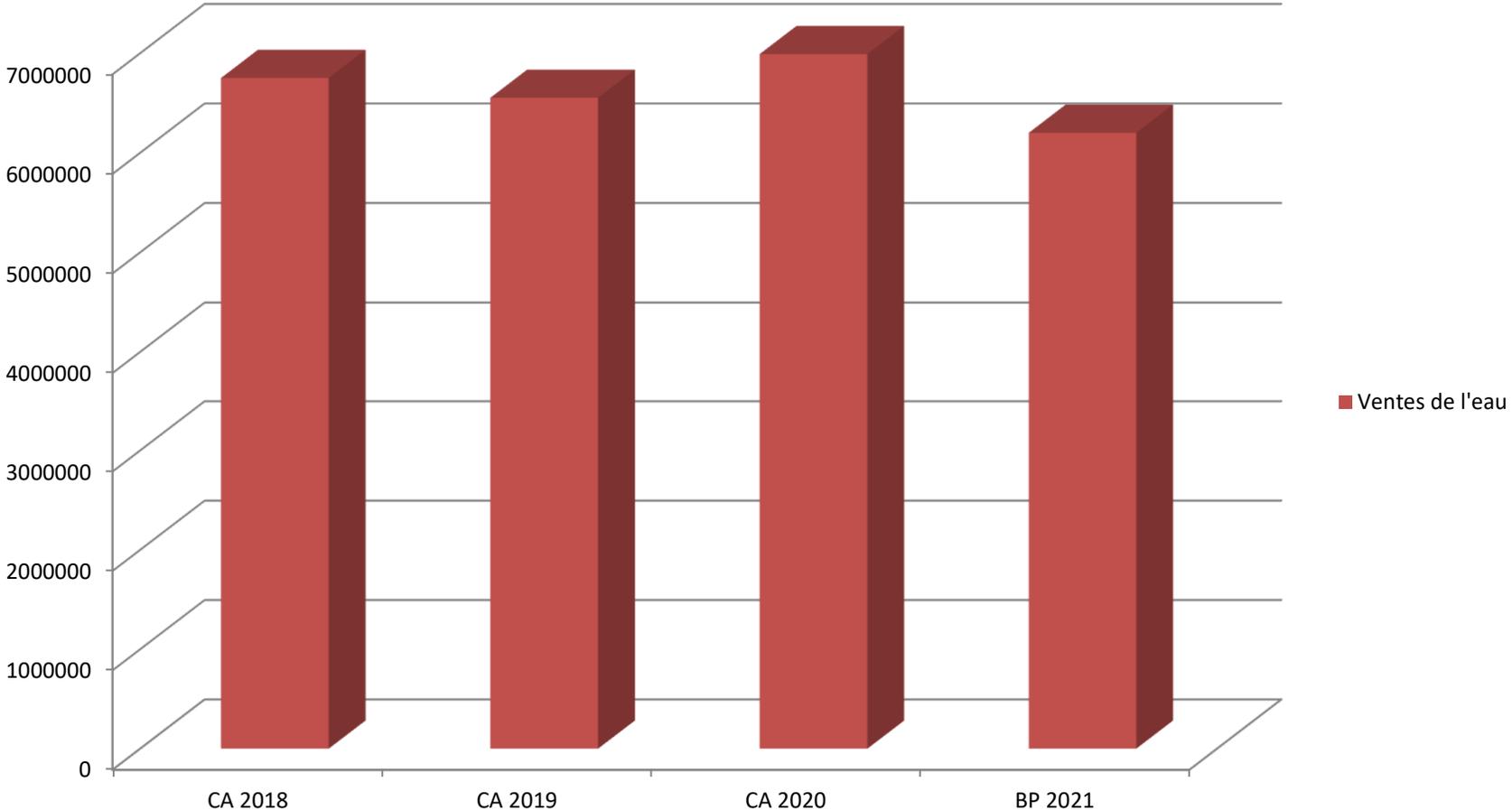
Le produit de la vente de l'eau attendu s'élève à 6.200.000,00 €.

Les prévisions de recettes issues de la vente de l'eau sont en légère augmentation par rapport aux prévisions de l'année 2020, liées aux tendances des dernières années et au transfert des communes de Malaucène et Gigondas. Cependant, a été pris en compte la probable augmentation des impayés engendrée par la crise sanitaire notamment chez les professionnels.



II – LA SECTION D'EXPLOITATION

A – RECETTES : EVOLUTION COMPARATIVE



II – LA SECTION D'EXPLOITATION

B – DEPENSES : PROPOSITIONS 2021

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 1.535.200,00 € dont :

- charges à caractère général pour un montant de 695.700,00 € (baisse de 4.65% par rapport aux prévisions de 2020)

La baisse des dépenses à caractère général est due à l'optimisation des dépenses.

- charges de personnel pour un montant de 839.500,00 € (hausse de 10.03% par rapport aux prévisions de 2020)

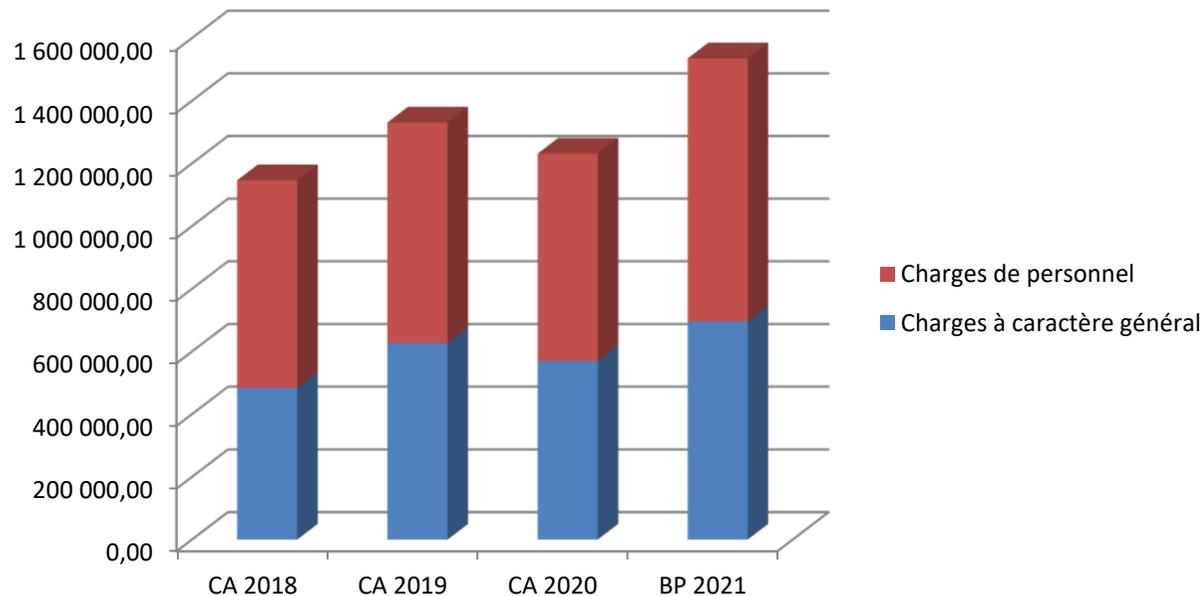
La hausse des dépenses de personnel est due au recrutement d'un agent et à l'évolution des carrières des agents en place.

Les dépenses de gestion courante seront payées entièrement sur le budget de l'eau et seront remboursées à 50 % par le budget de l'assainissement collectif pour un montant de 100.000,00 € (sauf les dépenses spécifiques au service, telles que notamment les travaux de taille, les honoraires, les taxes foncières et la rémunération à la performance au titre du contrat de DSP Eau).

Les charges de personnel sont compensées par le remboursement de 440.000,00 € (400.000,00 € du service de l'assainissement collectif et 40.000,00 € du service assainissement non collectif).



II – LA SECTION D’EXPLOITATION B – DEPENSES : EVOLUTION COMPARATIVE



Evolution du personnel en 2020 :

Départ (fin d'un CDD)

Recrutement (CDD)

Recrutement

Un agent au service technique

Un agent au service technique

Un agent en charge des ressources humaines

III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le syndicat poursuit et intensifie ses actions sur l'ensemble du territoire afin de répondre au mieux aux enjeux de son territoire, faire face à la question du vieillissement des ouvrages, et améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource. Les principaux axes sont les suivants:

- ▶ Augmentation du budget consacré au renouvellement des réseaux, à la sectorisation
- ▶ Réhabilitation des conduites structurantes de diamètre 450 et 600
- ▶ Actions en faveur de la protection de la ressource, entretien des forages, analyses quantitatives, diagnostics des ouvrages

L'essentiel de ces actions sont menées au travers de programmes pluri annuels d'investissement :

Marché à commandes sur plusieurs années pour le remplacement des branchements au plomb, le renouvellement des conduites prioritaires, les études sur les ressources mais également un programme de réhabilitation du génie civil des réservoirs.



III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT A-RECETTES : PROPOSITIONS 2021

Le financement des investissements est constitué de l'autofinancement pour un montant de 2.689.600,00 € (produit des surtaxes), des subventions de l'Agence de l'Eau pour un montant de 5.128.741,00 € grâce au plan « Rebond » :

- *Entraigues/Sorgues/Althen – Sécurisation et réhabilitation du réseau : 2.760.726,00 € ;*
- *Monteux – Rues Cassin, Marjoraines, Saint Hilaire – Réhabilitation du réseau : 476.337,00 € ;*
- *Sorgues – RD6 – Sécurisation et renouvellement du réseau : 975.000,00 € ;*
- *Carpentras/Sorgues/Le Pontet – Renouvellement de canalisation 916.678,00 €*

et de l'emprunt pour un montant de 6.287.927,00 €

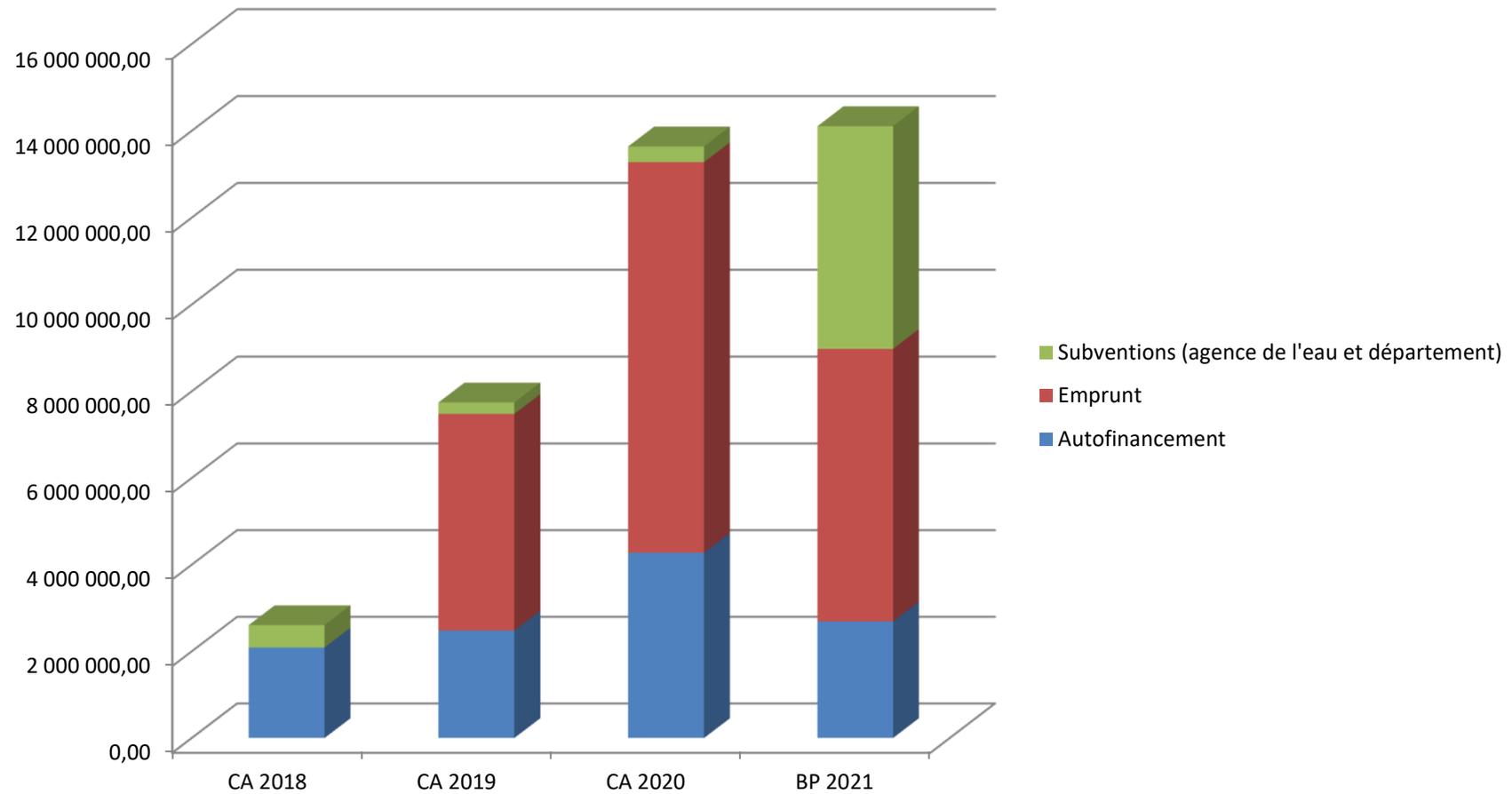
Suite à la crise sanitaire, l'Agence de l'Eau a lancé un Appel à Projets Rebond « Eau Biodiversité Climat 2020-2021 » pour la période du 25 juin 2020 au 31 décembre 2021. Les nouvelles mesures proposent des aides élargies à tous les territoires antérieurement non éligibles ainsi que l'augmentation des taux d'aide sur certaines thématiques. La priorité est donnée aux dossiers prêts à démarrer très rapidement après l'attribution des aides. Le but est d'accélérer le redémarrage des investissements tout en poursuivant la protection des ressources en eau et les économies d'eau.

En effet, dans le cadre du 11^{ème} programme (2019-2024), les chantiers prioritaires de l'Agence de l'Eau sont ceux qui privilégient les économies d'eau sur les secteurs déficitaires et dans un esprit de solidarité, ceux à destination des territoires ruraux défavorisés (communes en zone de revitalisation rurale ZRR).



III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A-RECETTES : EVOLUTION COMPARATIVE



III – LA SECTION D’INVESTISSEMENT B-DEPENSES : PROPOSITIONS 2021

NOUVEAUX INVESTISSEMENTS		
ETUDES	MONTANT A FINANCER HT	BP 2021 HT
Schéma directeur d'eau potable 2021	150 000,00	150 000,00
Ressource Rhône : Etude effet depollution des berges - Interaction Rhône-Nappe (complément)	10 000,00	10 000,00
Ressources Sables Blancs : Diagnostic territorial des pressions agricoles et non agricoles	25 000,00	25 000,00
Révision des périmètres de protection des captages (Les Sablons à Mormoiron, Champs captants de Bedoin) et sécurisation des ressources	30 000,00	30 000,00
Diagnostics des ouvrages de captage (Ressources Malaucène, Gigondas, Venasque, Beaumont du Ventoux)	30 000,00	30 000,00
SOUS-TOTAL ETUDES (A)	245 000,00	245 000,00

A

Les sommes présentées ne tiennent pas compte des restes à réaliser



MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2021 HT
Chateauneuf du Pape - Rue Baron, Leroy, Daudet - Renouvellement du réseau	204 000,00	81 600,00
Malaucène - chemin des Margauds, Palivette, stade, Tennis, aire camping - Renouvellement du réseau	355 200,00	142 080,00
Mazan - chemin de l'Auzon, Bigourd Ouest et Est - Renouvellement du réseau	222 000,00	88 800,00
Monteux - Av Gladenbach, rue des Hortensias, place du marché - Renouvellement du réseau	312 000,00	124 800,00
Mormoiron, La Venue de Mazan, Sud place du clos, rue hopital de la nation- Renouvellement du réseau	330 000,00	132 000,00
Sorgues - Services Chapelle - Montagne (phase 1) - Gardy (phase 1) - Renforcement et renouvellement du réseau	11 400 000,00	570 000,00
Villes sur Auzon - Av Jaurès, le cours, rue des Michouilles, Rolland - Réhabilitation du réseau	132 000,00	52 800,00
Accord cadre Renouvellements et plombs 2018 2021	9 600 000,00	9 600 000,00
Marché à commande - Renouvellement/plombs Accord cadre 2022 2026 - Sécurisation et renouvellement	7 200 000,00	360 000,00
Sécurisation des ressources -Travaux suite à l'étude de vulnérabilité	40 000,00	40 000,00
Etude complémentaire pour la diversification des ressources en eau sur le territoire - Nappe du Miocène	165 000,00	165 000,00
Malaucène - Source du Groseau - Sécurisation du captage	50 000,00	50 000,00
Sorgues, Bedoin, Beaumont - Nettoyage et réhabilitation de 6 captages et diagnostic qualitatif et quantitatif	120 000,00	120 000,00
Sorgues Rive Gauche - Réhabilitation des équipements de pompage et de mesures de 3 forages (P4 P5 P6Bis)	148 500,00	148 500,00
Barthelasse- La Motte - Renouvellement des équipements de pompage et de mesures de 2 forages (P6 et P8)	60 000,00	60 000,00
Ressource Sables blancs - Achat logiciel	7 000,00	7 000,00
Ressource territoire : Travaux, équipements et mesures	30 000,00	30 000,00
SOUS-TOTAL MO ET TRAVAUX (B)	30 375 700,00	11 772 580,00
TOTAL C (A+B)	30 620 700,00	12 017 580,00

Les sommes présentées ne tiennent pas compte des restes à réaliser

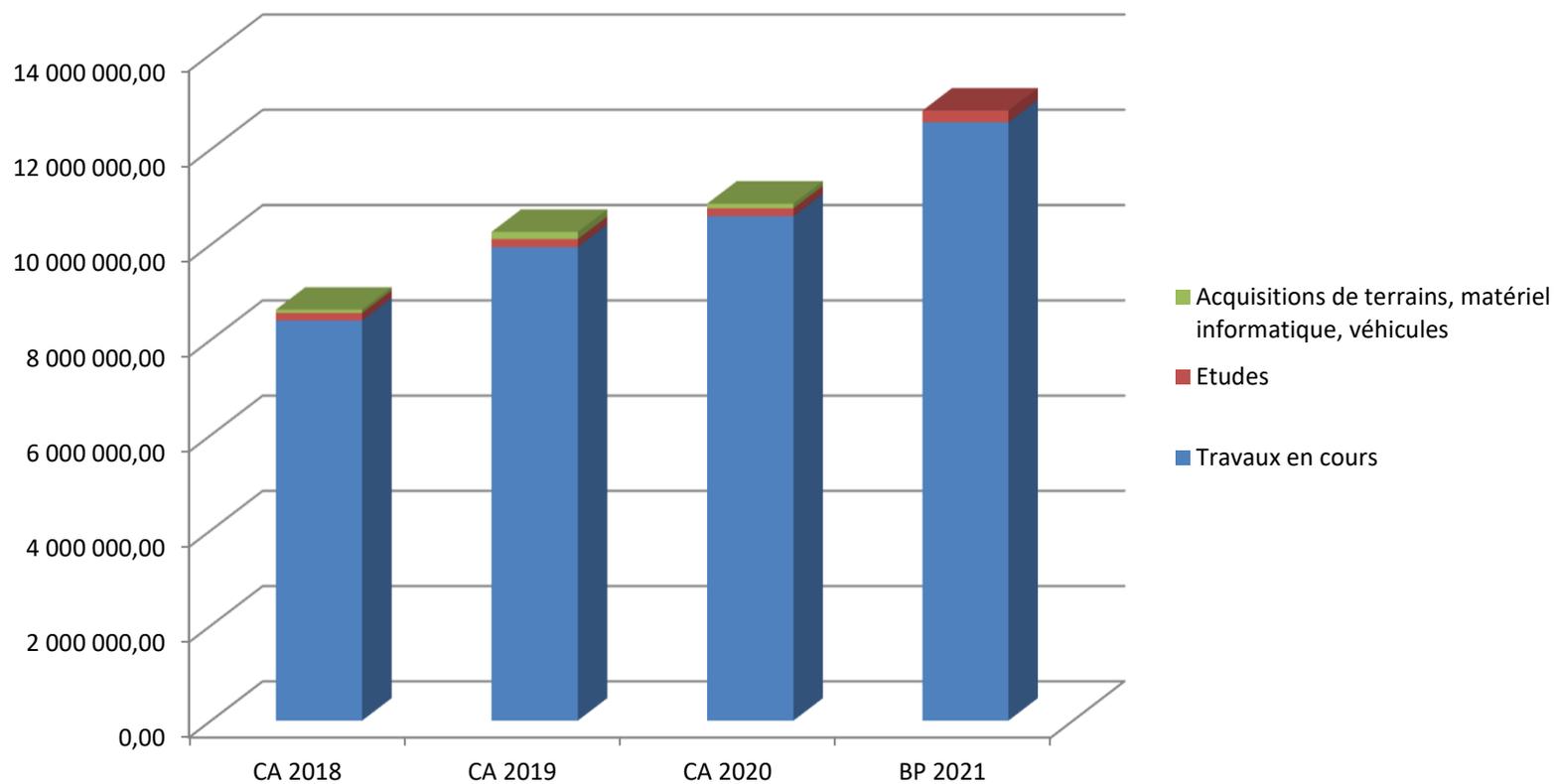
GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

AP-CP EN PLACE ET RECONDUITS

MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2021 HT
Bedoin - chemin des remparts (Four Bonjean) Réhabilitation du réseau	210 000,00	84 000,00
La Roque sur Pernes - Rues du Portail haut, Portail bas, Imbert - Renouvellement du réseau	36 000,00	14 400,00
Monteux - Chemin des Marjoraines, Saint Hilaire, Avenue Renée Cassin - Renouvellement du réseau	879 600,00	68 304,00
Pernes les Fontaines - Zone de captage Saint Roch - Sécurisation de la ressource	1 020 000,00	326 400,00
Carpentras - La Gardy - réservoir cuve 1 et 2 , Saint Pierre de Vassols Réservoir les Condamines - Réhabilitation	750 000,00	300 000,00
SOUS-TOTAL (D)	2 895 600,00	793 104,00
TOTAL GLOBAL E (C+D)	33 516 300,00	12 810 684,00

Les sommes présentées ne tiennent pas compte des restes à réaliser

III – LA SECTION D’INVESTISSEMENT B–DEPENSES :EVOLUTION COMPARATIVE

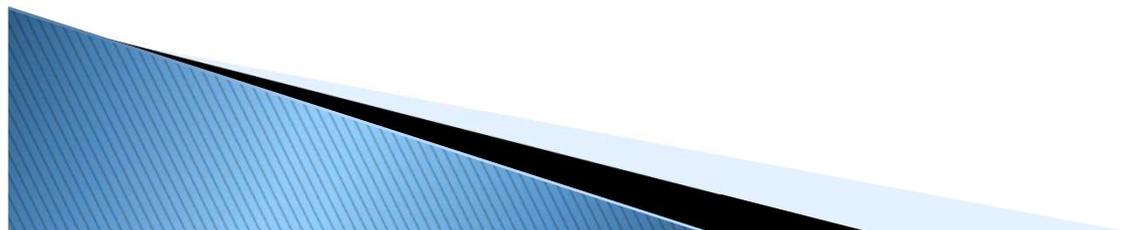




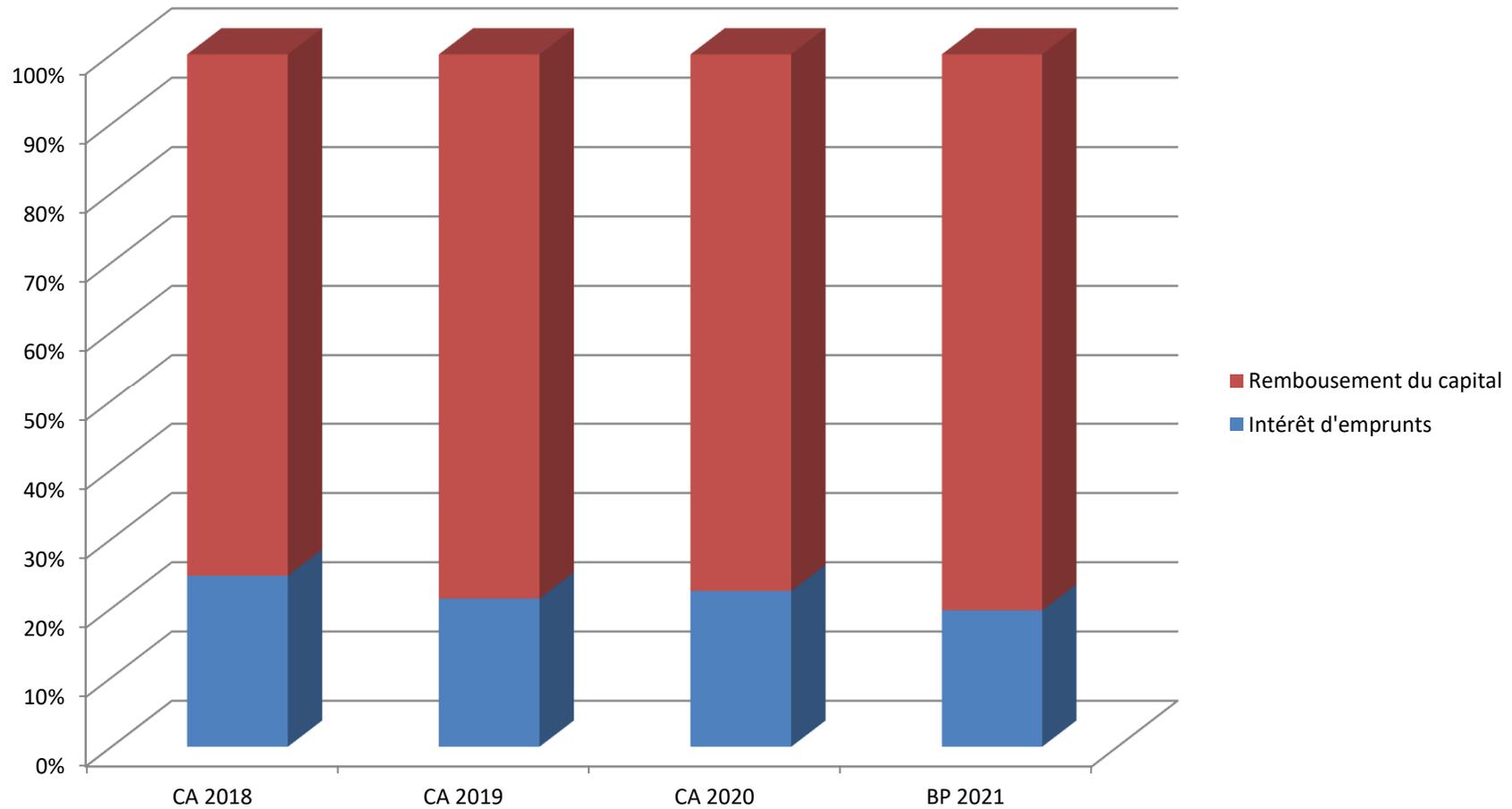
IV-STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

L'annuité d'emprunt s'élève à 2.540.000,00 €.

La charge de l'annuité d'emprunt pour 2021 est de 30,32 € par usager (32,17 € en 2020).



EVOLUTION DE LA DETTE



V-DONNEES RELATIVES AUX EFFECTIFS



Au 1^{er} janvier 2021, l'effectif pour le service est de 14 agents :
6 au service administratif et 8 au service technique.
10 femmes et 4 hommes.

10 agents sont à temps complet, soit 38 h hebdomadaires et récupèrent 13 jours de RTT.

4 agents sont à temps partiel, soit 30,40 h hebdomadaires et récupèrent 11 jours de RTT.

13 agents travaillent pour les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif. 1 agent travaille exclusivement sur le service de l'eau potable.

Le montant de la masse salariale représente 5,74 % des dépenses de la section exploitation (compte tenu du remboursement du service de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif) et 1,69 % des dépenses du budget total.

